



Conseil municipal du 09 octobre 2023

Délibération n°70-23

Objet : Budget de la commune – exercice 2023
– décision modificative n°1

Date de convocation : 03/10/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Anne-Laurence OLTRA

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothee RODRIGUES - Patrick BERRET - Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE - Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Pascale DANIEL a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Loïc BIOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

L'instruction budgétaire et comptable M14, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1997, autorise le conseil municipal à corriger le budget primitif afin de tenir compte des événements de toute nature qui modifient les prévisions faites.

Toutefois, les corrections qui peuvent intervenir s'effectuent dans le respect des principes relatifs à la préparation, au vote et à l'équilibre du budget.

II. LA PROPOSITION

Dans le cadre du vote du budget réalisé le 21 mars dernier, des régularisations d'écritures s'imposent :

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 011 : + 56 345 € (sur énergie, ADS et SOL)
- Chapitre 012 : + 70 000 € (sur masse salariale, participation mutuelle, CIA)
- Chapitre 014 : +13 655 € (pour FPIC et dégrèvement logements vacants)
- Chapitre 65 : - 20 000 € (sur indemnités)

- Chapitre 66 : - 25 000 € (sur intérêts d'emprunts)
- Chapitre 67 : + 19 031 € (régularisation d'imputation)
- Chapitre 68 : + 5 000 € (amortissements)

Pour un total de 119 031 €

EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 73 : + 44 000 € (impôts)
- Chapitre 74 : + 52 031 € (dotations)
- Chapitre 77 : + 23 000 € (remboursement assurance)

Pour un total de 119 031 €

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 041 : + 5 000 €
- Chapitre 13 : + 98 140 €
- Chapitre 20 : + 10 700 €
- Chapitre 204 : - 210 000 €
- Chapitre 21 : + 111 850 €
- Chapitre 23 : + 87 450 €
- Opération :

Pour un total de 103 140 €

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 041 : + 5 000 €
- Chapitre 13 : + 98 140 €

Pour un total de 103 140 €

Dont opérations concernées par des modifications de crédits :

Opération	Intitulé	Montant
162	Voirie réseaux	47 500,00
487	Acquisitions foncières	0,00
910	Centre technique	1 707,10
911	Transition énergétique	0,00
918	AMI centre-ville	-10 000,00
923	St Charles	-46 519,30
925	Equipements sportifs	-29 500,00
926	Modes doux	30 000,00
927	Environnement	0,00
928	Téléphonie wifi	-1 000,00

929	Végétalisation cour école	28 900,00
930	Avenue de Verdun	0,00
		21 087.80

Les modifications sont reprises dans le document comptable ci-annexé.

La commission *Ressources*, réunie le 25 septembre 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 – budget de la commune – exercice 2023.

Mornant, le 09 octobre 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER